

**N° 2026-07**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
***LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE***

**Département de la Haute-Garonne**  
**Canton de Portet-sur-Garonne**  
**Commune de Lagardelle-sur-Lèze (31870)**

**Extrait du registre des Délibérations du conseil municipal**  
**Séance du 10 mars 2026**

L'an deux mille vingt-six, le mardi 10 mars, à 19 heures, le conseil municipal de la commune de Lagardelle-sur-Lèze, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Floréal MUNOZ, Maire.

**Date de la convocation** : Le 4 mars 2026

**Nombre de Conseillers** : 23 – En exercice : 23 – Présents : 19 – Votants : 20

**Présents** : M. MUNOZ Floréal, M. EXPERT Bernard, Mme JOACHIM Hélène, Mme PAULIGNAN Myriam, M. GIRAUD Jean-Claude, Mme SINIGAGLIA Françoise, M. SERRES Alain, Mme BOY Giselle, Mme JOUEN Claudie, Mme SOUM Sylvie, M. HENOT Pierre, Mme HEBRARD Céline, M. DARCHE Yoann, Mme ESTER Eva, M. COSTES André, Mme WIECZORECK Jacotte, M. PASCUAL Vincent, M. DUBOS Laurent, Mme SALA Christelle

**Procurations** : M. PINEAU Hervé à Mme JOACHIM.

**Absents** : M. DEJEAN Serge, Mme PUECH Florence, M. MURATORIO Grégory,

**Mme JOACHIM a été désignée secrétaire de séance.**

**OBJET DE LA DELIBERATION** : Compte financier unique (CFU) 2025

**Délibération n° 2026-02-01**

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment les articles L. 2122-21, L. 2121-31, L. 2343-1 et 2 et R. 2342-1 à D. 2342-12 ;

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2025, retranscrit dans le compte financier unique (CFU) présenté. Il rappelle que le CFU est un document budgétaire et comptable commun à l'Ordonnateur et au Comptable public, qui vient se substituer au compte administratif, anciennement produit par l'Ordonnateur, et au compte de gestion jusqu'ici établi par le Comptable public.

Le CFU vise à fournir une information plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et compte de gestion.

Les informations budgétaires et comptables soumises au vote sont ainsi rationalisées, modernisées et enrichies grâce au rapprochement, au sein d'un document unique, de données budgétaires et patrimoniales.

La production, entièrement dématérialisée, de ce document s'appuie sur un travail collaboratif et concerté de la collectivité et du Comptable public, dans un double objectif de simplification des procédures et de fiabilisation de la qualité des comptes ;

Le vote du CFU constitue ainsi l'arrêté des comptes, au sens de l'article L. 1612-12 du CGCT, et doit intervenir avant le 30 juin 2026.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée municipale de désigner un président de séance, afin de soumettre au vote ce compte financier unique de l'exercice 2025 ;

M. Bernard EXPERT est désigné pour présider la séance. Il se félicite des résultats qui auront été positifs tout au long du mandat alors que de plusieurs investissements structurants importants ont été réalisés. Il souligne que cela est aussi de bon augure pour les projets à venir même si le contexte sera peut-être moins favorable en raison de la baisse des aides financière à prévoir pour les années à venir.

Monsieur le Maire ayant quitté la séance et le conseil d'administration siégeant sous la présidence de M. EXPERT, conformément à l'article L. 2121-14 du CGCT ;

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Où la présentation comptable effectuée et les échanges qui ont suivi, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres votants,

**Pour : 19 voix** - M. EXPERT, Mme JOACHIM, Mme PAULIGNAN, M. GIRAUD, Mme SINIGAGLIA, Mme BOY, Mme JOUEN, Mme SOUM, M. PINEAU (Procurat°), M. HENOT, Mme HEBRARD, M. DARCHE, Mme ESTER, M. COSTES, Mme WIECZORECK, M. PASCUAL, M. DUBOS, Mme SALA

**Contre : 0 voix**                      **Abstention : 0 voix**

**Non-participation au vote : M. MUNOZ**


ADOPTE le CFU de l'exercice 2025 du budget principal de la commune arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
<b>Résultats reportés</b>	333.891,27 €	/	/	259.305,46 €	333.891,27 €	259.305,46 €
<b>Opération de l'exercice</b>	1.161.982,20 €	1.682.189,92 €	2.577.753,49 €	2.994.936,00 €	3.739.735,69 €	4.677.125,92 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	/	520.207,72 €	/	417.182,51 €	/	937.390,23 €
<b>Résultat de clôture</b>	/	186.316,45 €	/	676.487,97 €	/	862.804,42 €

Pour extrait certifié conforme.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an, que dessus ont signé les membres présents.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

